

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC  
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 28 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 28 juin 2022 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

**PRÉSENCES**

Mme Caroline Lacroix, présidente  
Mme Josée Banville  
M. Sébastien Bérard, à compter de 18 h 45 (point 3.3)  
M. Nicolas Busque  
M. Richard Desharnais  
M. Jacques Gosselin  
M. Pierre-Paul Lavoie  
M. Pierre Lemay  
Mme Karine Morin, vice-présidente, à compter de 19 h 09 (point 3.5)  
M. Martin Riendeau (visioconférence)  
Mme Nathalie Roy  
Mme Nathalie St-Pierre

Et Édith Pelletier, directrice générale (visioconférence)

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications  
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles

**ABSENCE**

Mme Emmanuelle Vincent-Racicot

**1. OUVERTURE**

**CA-220628-1.1**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA PRÉSIDENTE À 18 H 30**

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

**CA-220628-1.2**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Lemay, administrateur, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-220628-1.3**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2022**

Il est proposé par Nathalie St-Pierre, administrateur, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2022 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-220628-1.4**

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

**CA-220628-1.5**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a pas de point du public.

**2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CA-220628-2.1**

**Reddition de comptes**

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs.

### **3. POINTS DE DÉCISION**

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **CA-220628-3.1**

##### **Demande de soutien financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

CONSIDÉRANT que le CSS des Sommets est actuellement signataire de toutes les ententes financières pour la concertation intégrée en éducation ;

CONSIDÉRANT que le CSS des Sommets poursuit son rôle de mandataire pour la concertation intégrée en éducation ;

CONSIDÉRANT que la direction générale du CSS des Sommets siège au comité stratégique de la concertation intégrée en éducation ;

CONSIDÉRANT l'importance de structurer la nouvelle concertation intégrée en éducation afin que celle-ci agisse sur les bons enjeux ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de déposer une demande de soutien financier dans le cadre du Fonds régions et ruralité ;

Il est proposé par Josée Banville d'autoriser la direction générale à déposer, dans le cadre de la mise en place de la concertation intégrée en éducation, une demande financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité et à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

##### **CA-220628-3.2**

##### **Nomination d'un administrateur au conseil de l'organisme Aréna Memphrémagog inc.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Magog souhaite procéder à la construction d'un aréna de deux glaces ;

CONSIDÉRANT que cet aréna pourrait être érigé sur le terrain de l'école secondaire de la Ruche ;

CONSIDÉRANT que le mandat de construction et de gestion du complexe d'aréna prévoit que le Centre de services scolaire des Sommets dispose de deux postes d'administrateur à son conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT que ces postes sont actuellement occupés par Édith Pelletier et Daniel Blais ;

CONSIDÉRANT que l'un de ces postes sera vacant au départ de Édith Pelletier à la retraite ;

CONSIDÉRANT l'implication et les intérêts du Centre de services scolaire des Sommets dans ce dossier ;

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

Il est proposé par, Richard Desharnais de procéder à la nomination de Lisa Rodrigue, directrice générale à titre de représentante du Centre de services scolaire des Sommets au conseil d'administration de l'OBNL Aréna Memphrémagog inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATION**

### **CA-220628-3.3**

#### **Politique de communication – Autorisation de consultation**

Il est proposé par Nathalie Roy, administrateur, et résolu de :

Soumettre pour consultation des instances concernées, la politique de communication telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **RESSOURCES FINANCIÈRES**

### **CA-220628-3.4**

#### **Budget 2022-2023 - Adoption**

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Sommets doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT les travaux d'analyse et les recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) ;

CONSIDÉRANT que le budget déposé est conforme aux recommandations du CRR ;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 906 007 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2021, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que le montant des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions anticipées pour ces offres et l'équité salariale au 30 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 11 661 631 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 36 961 602 \$ (48 918 378 \$ incluant les neutres) ;
- Un nombre de 42 229 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ (46 397 incluant les neutres), et ;
- Le taux de 0,1024 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

Il est proposé par Nicolas Busque, administrateur, et résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 137 421 250\$ et des dépenses de 138 327 257 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

**CA-220628-3.5**

**Politique sur le développement durable – Autorisation de consultation**

Il est proposé par Pierre-Paul Lavoie, administrateur, et résolu de soumettre pour consultation aux instances concernées, la Politique sur le développement durable telle que modifiée.

Le conseil d'administration souhaite que le comité poursuive ses travaux en considérant les objectifs de développement durable de l'ONU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RESSOURCES ÉDUCATIVES**

**CA-220628-3.6**

**Demande de révision de décision**

CONSIDÉRANT la demande révision de décision en rapport à l'inscription de la fille de SA en date du 17 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que le père a été convoqué à une rencontre avec le comité de révision de décision du CSSDS en date du 27 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que les deux parents, ainsi que la direction de l'école, ont été entendus par les membres du comité de révision de décision du CSSDS ;

CONSIDÉRANT la réflexion menée par le comité de révision de décision ;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des informations recueillies, la procédure appliquée dans le processus respecte pleinement ce qui est prévu dans la règle 203, concernant les encadrements des inscriptions des élèves ;

CONSIDÉRANT que des informations concernant ce processus ont été ou seront envoyées aux parents en janvier, en février, en juin et en août ;

CONSIDÉRANT que faire une demande d'admission hors bassin est un processus annuel ;

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

Il est proposé par Nathalie Roy, administrateur, et résolu :

De maintenir la décision de la direction d'école et du CSSDS de ne pas inscrire la fille de SA, RA, à l'école Dominique Savio, dans le contexte actuel. Si le portrait venait à changer d'ici le 15 août, cette décision pourrait être modifiée en fonction de ce qui est prévu à la règle 203.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, remercie les membres qui quittent à la fin du mandat.

Madame Édith Pelletier remercie les administrateurs pour leur dévouement et leur engagement.

## **7. RAPPORT DES COMITÉS**

### **CA-220628-7.1**

#### **Compte-rendu du comité de vérification du 22 mars 2022**

Dépôt du compte-rendu du comité de vérification du 22 mars 2022.

## **8. CLÔTURE**

### **CA-220628-8.1**

#### **Parole aux membres du conseil d'administration**

Les membres remercient Madame Édith Pelletier.

### **CA-220628-8.2**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 29**

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

Il est proposé par Nathalie St-Pierre, administrateur, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

La présidente

---

La secrétaire générale